

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021**

En application des articles L.2121-25 et L.2131-11 du code général des collectivités territoriales

En présence de : M. BAKHTIARI - Mme AMOZIGH - M. LEPONT - Mme PAGE - M. SLIMANI - Mme LACROIX - M. CRESSIN - Mme DIABY - M. TIMOFTE - Mme EFTEKHARI - MM. DE CHAUVIGNY - DENIS - Mme AMAR - MM. ALTHEY - BELHACEL (représenté) - MAHÉ - SORONELLAS - BONNET-MAYER (représenté) - Mmes MARTENOT - PEYROUSE (représentée) - PERSONNE - OVALDÉ (représentée) - BUSOLO-PONS - JANDAR - SICÉ - MM. PAGE - MOREIRA - Mme KACHER - M. PILLON - Mmes KALATHASAN - MAZZUCCO - MM. SARTHOU - TRIGANCE - BENSAID (représenté) - OLIVEIRA - Mme BIENVENU - M. AUDEBERT - Mmes AMORÉ - POIRIER.

Les procès-verbaux des séances des 20 janvier 2021 et 3 mars 2021 sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Informations générales sur : le **Pass Jeune Citoyen** ; le bilan de la **vaccination anti COVID** au 08 avril 2021 ; les **projets de végétalisation** de la ville.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, **les Comptes de gestion du receveur municipal** du budget la commune et des budgets annexes pour l'exercice 2020.

L'assemblée élit à l'unanimité, la première maire-adjointe **pour présider la séance lors du vote du Compte administratif** du budget ville et des budgets annexes pour l'exercice 2020.

Les élus approuvent à l'unanimité, **le Compte administratif de 2020** qui se traduit pour l'ensemble du **budget principal** de la manière suivante :

	Section Fonctionnement	Section Investissement
<b>en dépenses</b>	58 331 797.92 €	22 038 629.09 €
<b>en recettes</b>	60 647 651.06 €	18 869 513.67 €

Le Conseil Municipal prend acte de la **présentation des annexes au Compte administratif 2020** de la commune.

L'assemblée approuve à l'unanimité, le bilan des **entrées et des sorties de l'actif durant l'exercice 2020**.

Les élus approuvent à l'unanimité, **le Compte administratif de 2020** qui se traduit pour l'ensemble des **budgets annexes** de la façon suivante :

	Section Fonctionnement		Section Investissement	
	en dépenses en €	en recettes en €	en dépenses en €	en recettes en €
<b>port de plaisance</b>	112 762.79	116 326.07	12 384.42	9 466
<b>camping Corse</b>	68 031.04	28 965.72	1 359.56	21 287.43
<b>centre équestre</b>	419 160.47	183 849.71	433 611.06	77 802.48
<b> cité artisanale</b>	126 480.77	143 929.41	16 978.14	153 767.43
<b>restauration des manifestations municipales</b>	16 515.22	11 363.23	/	/

L'assemblée adopte par 31 voix POUR (Nocéens unis pour le changement – Mme AMORÉ) et 8 CONTRE (Un élan renouvelé pour Neully-sur-Marne) le **Budget Primitif de l'année 2021**. La section de fonctionnement s'équilibre à 61.32 M€ et la section d'investissement à 39.21 M€.

Le Conseil Municipal maintient à l'unanimité, les taux des 2 taxes foncières, soit :

- ❖ taxe foncier bâti : 31,69 % (somme du taux communal et du taux départemental appliqués en 2020, conséquence de la suppression de la taxe d'habitation),
- ❖ taxe foncier non bâti : 27,97 %

Le Conseil Municipal prend acte de la **présentation des annexes du Budget Primitif 2021** de la commune.

L'assemblée **vote l'attribution de subventions aux associations locales** et aux établissements publics selon l'état annexé au Budget Primitif. Le détail est affiché dans le hall de l'hôtel de ville.

Les élus adoptent à l'unanimité, les 5 budgets annexes ci-dessous :

	Section Fonctionnement	Section Investissement
<b>port de plaisance</b>	161 186.74 €	654 461.88 €
<b>Camping de la Haute Ile</b>	160 000.00 €	840 000.00 €
<b>camping Corse</b>	109 350.00 €	67 165.33 €
<b>centre équestre</b>	758 375.11 €	407 277.42 €
<b> cité artisanale</b>	17 448.64 €	910 511.82 €
<b>restauration des manifestations municipales</b>	46 100.00 €	/

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et autorise M. le Maire à signer les actes suivants:

- une convention relative aux modalités de remboursement de frais engagés par la commune de Neully-Plaisance pour le compte de 8 autres villes, dans le cadre d'une publication parue dans deux journaux quotidiens. La répartition financière pour la ville est de 1 003,25 € ;
- des conventions avec **les associations sportives subventionnées** (le détail est affiché dans le hall de l'hôtel de ville) ;
- une convention pour la création d'un **poste de médiateur social en commissariat** dans le cadre de la prévention et la lutte contre la délinquance ;
- une convention de partenariat avec **le PIMMS de Noisy-le-Grand**, afin de faciliter l'accès des habitants aux services publics ;
- une convention d'objectifs et de financement relative à la **Prestation de service « Relais Assistants Maternels »**, avec la CAF.

L'assemblée décide à l'unanimité de verser au camping de la Haute-Ile **une subvention d'investissement** équivalent au montant des travaux d'aménagement nécessaires à l'équipement, soit 840 000 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de l'Agence National du Sport dans le cadre du **plan de relance pour l'année 2021 relative à la rénovation énergétique et à la modernisation des équipements sportifs** à hauteur de :

- 490 000 € HT pour la patinoire municipale
- 490 000 € HT pour le gymnase Marcel Cerdan

Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité, sa garantie pour le remboursement des 2 prêts souscrits par la **société IMMOBILIER 3F** pour une opération de construction de logements dans la ZAC de Maison-Blanche. En contrepartie, la ville se voit attribuer un contingent de 7 logements par opération ainsi financée.

L'assemblée accorde par 35 voix POUR (Nocéens unis pour le changement – Mme AMORÉ - Un élan renouvelé pour Neully-sur-Marne), **la protection fonctionnelle de la commune** à 3 élus victimes d'outrages et d'insultes et 1 élue victime d'agressions verbales et de menaces par tiers identifiés afin de leur garantir un conseil juridique, une assistance psychologique et la couverture des frais résultant de l'obligation de protection du Maire et des élus.

Les élus autorisent à l'unanimité, **l'acquisition du bien immobilier sis 27 bis boulevard Carnot** pour un montant de 220 000 €.

Concernant le personnel communal, les élus approuvent à l'unanimité :

- la souscription auprès du Centre Interdépartemental de la petite couronne de la **prestation de conseil relative à l'insertion et maintien dans l'emploi** dans le cadre de la politique handicap et du reclassement,
- la mise en place des **astreintes de décision** afin que le personnel d'encadrement puisse être joint directement par l'autorité territoriale dans des situations prédéfinies,
- les modifications apportées au **tableau des effectifs**,
- le **recrutement par voie contractuelle** d'un acheteur pour les marchés publics, un dessinateur CAO-DAO et un inspecteur hygiène et salubrité,
- le recrutement d'un agent administratif pour la crèche familiale Les Lutins pour une durée de 3 mois pour faire face à un **accroissement d'activités**,
- les modalités de **prise en charge des frais de repas** aux frais réels mais dans la limite du forfait réglementaire de 17,50 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal rejette la demande de **remise gracieuse** formulée par le régisseur titulaire de la régie d'avances « menues dépenses du centre équestre ».

L'exemplaire du compte rendu du Conseil Municipal est affiché sur les panneaux administratifs de l'Hôtel de Ville et publié sur le site internet de la ville. Les habitants qui le souhaitent, peuvent consulter en mairie le procès-verbal, ou en demander une copie ou un extrait, par courrier, à M. le Maire.

Signé :  
Le Maire,  
**Zartoshte BAKHTIARI**